



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division Budgétaire et financière**

Réf N° : 2022
Affaire suivie par :
DBF1- prestations complémentaires
Christian DI TOMMASO
Tél. : 04 76 74 76 72
Mél : christian.di-tommaso@ac-grenoble
ce.dbf1-prestationscomplémentaires@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

FICHE N°2

AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DANS LE CADRE DU COMITE INTERMINISTERIEL DES VILLES (AIP-CIV) (ASIA)

I - Objectifs

Aider financièrement les personnels affectés dans un établissement sensible :

- soit lors de leur première affectation
- soit lors d'une mutation.

II - Conditions

- être locataire
- ne pas bénéficier d'un logement de fonction
- ressources inférieures ou égales à un quotient familial (QF) de 12500 €

Calcul du QF : $\text{revenu imposable N-1} / \text{nombre de parts fiscales}$

Aide non cumulable avec l'aide à l'installation

III - Montant de l'aide

- 500 €

IV - Instruction du dossier

- service d'action sociale de la DSDEN (1^{er} degré)
- service d'action sociale du rectorat (2nd degré)

FICHE N°2

AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS DANS LE CADRE DU COMITE
INTERMINISTERIEL DES VILLES (AIP-CIV) (ASIA)

NOM, PRENOM :

N° SS:.....

NOM, PRENOM DU CONJOINT

ADRESSE PERSONNELLE.....

.....

ADRESSE EMAIL :

FONCTION EXERCEE :
.....

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS ET JE DEMANDE
A BENEFICIER DE L'AIP-CIV,

SIGNATURE

ATTESTATION A REMPLIR PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

JE SOUSSIGNE (E) :CHEF D'ETABLISSEMENT,

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :.....

.....

CERTIFIE QUE L'INTERESSE(E) EXERCE DANS MON ETABLISSEMENT POUR L'ANNEE
SCOLAIRE

A.....le.....

SIGNATURE,

- ARRETE D'AFECTATION OU DE MUTATION,
- DERNIER BULLETIN DE SALAIRE
- DERNIER AVIS D'IMPOSITION (N-1),
- CONTRAT DE LOCATION (BAIL),
- **R.I.B AU NOM ET PRENOM DE L'AGENT SYSTEMATIQUEMENT A CHAQUE DEMANDE**
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR QUE VOUS N'AVEZ PAS BENEFICIER DE L'AIP-CIV
- COPIE DU LIVRET DE FAMILLE

Tout cas de fraude ou de fausse déclaration est punissable conformément aux art 441-1 et suivants du code pénal

LE DOSSIER EST A ENVOYER EN 2 EXEMPLAIRES

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION